

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Ile-de-France

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Île-de-France

SERVICE GESTIONNAIRE : DRIETS IDF - Service FSE

CODE ET INTITULE : IDF-AGD1688 Ile-de-France_FSE+ 2024-2027 Favoriser la réussite des apprentis (Priorité 2 OS F)

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

2.f Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Tout organisme public ou privé.

Il sera porté attention aux projets portés par les partenaires du service public de l'emploi entendu au sens large (notamment le Pôle Emploi, le Plan régional d'insertion pour la jeunesse), collectivités territoriales et établissements publics, associations, partenaires sociaux, d'autres organismes publics ou privés menant des actions d'accès à l'emploi, les missions locales, les centres de formation des apprentis, les partenaires du monde économique, l'association régionale des missions locales, les entreprises.

Les structures auront la possibilité de postuler en consortium sous forme de chef de file.

Un guide sur la gestion des opérations chef de file est disponible sur la plateforme Confluence : [\[21-27\] Guide des procédures_Opération chef de file - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 14 000 000 €



Financé par
l'Union
européenne

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 30/06/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 30/10/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Cet appel à projets s'inscrit dans la volonté de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) d'Île-de-France de continuer à favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et des plus vulnérables et exclus en cohérence avec le cadre défini par les règlements européens et le Programme national (PN) FSE+ 2021-2027.

Ce document comprend les critères de sélection et l'ensemble des conditions d'éligibilité des projets déposés sur cet appel à projets (règles communes et règles spécifiques, calendrier de dépôt des dossiers, obligations des bénéficiaires, indicateurs de résultats et de réalisation).

Les orientations déclinées dans les différents appels à projets portés par la DRIEETS IDF définissent, pour la période considérée, le cadre dans lequel doivent être construits les projets et doivent être déposées les demandes de subvention bilatérale. Ces orientations s'inscrivent dans le contexte de l'Île-de-France et ont pour objectif une mobilisation du FSE+ en lien avec les priorités de la stratégie régionale dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Elles visent également à anticiper au mieux les prochaines mutations et les disparités territoriales, pour soutenir l'insertion durable des publics les plus éloignés de l'emploi, en situation ou en risque d'exclusion économique et sociale, notamment en lien avec les politiques de lutte contre les discriminations, et les enjeux de la transition écologique, énergétique et du numérique. Enfin, les actions devront s'articuler avec la mise en place des réseaux pour l'emploi en Île-de-France et contribuer à des initiatives structurantes pour l'insertion et l'accès à l'emploi dans la région.

Le FSE+ intervient en complément des financements nationaux et ne s'y substitue pas. Les projets sélectionnés peuvent recevoir à la fois un financement national (contreparties nationales) et européen (FSE+). La participation de l'Union européenne (UE) doit représenter une valeur ajoutée, en permettant de cofinancer des opérations qui n'auraient pas pu être mises en œuvre sans cette participation et des actions présentant un caractère structurant, de manière à accroître l'effet levier du FSE+ au regard des dispositifs de droit commun. La participation du FSE+ est enfin mobilisée en priorité au profit de projets développant des approches innovantes.

THÈME : Maintien dans l'apprentissage et lutte contre le décrochage des apprentis

